

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

RÉGION :

Date de l'envoi du dossier :

EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (session de rattrapage au titre de 2018)
- Arrêté du Ministère de la Culture du 11 avril 1995 modifié -

DOSSIER DE CANDIDATURE

à remplir en lettres capitales

NB : Chaque rubrique ci-dessous doit obligatoirement être remplie, y compris l'adresse e-mail et le numéro de téléphone où le candidat est joignable (*)

Danse classique Danse contemporaine Danse jazz

NOM de naissance :

NOM D'USAGE (s'il y a lieu).....

PRÉNOM:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL | _____ | VILLE :

PAYS :TÉLÉPHONE(*) : | | | | | | |

e-mail :(*).....@.....

Pour les mineurs, personne à contacter en cas d'urgence :

.....

Niveau scolaire :

.....

Photo

Études chorégraphiques suivies :

| Ville et Pays | Nom de l'établissement | Diplôme (s) (à préciser s'il y a lieu) | Année d'obtention | Options |
|---------------|------------------------|--|-------------------|---------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Je soussigné (e).....

M'engage à participer à l'examen d'aptitude technique dans l'option choisie ci-dessus.

Pièces requises :

- Une photocopie d'une pièce officielle d'identité en cours de validité (**recto-verso** s'il s'agit de la carte nationale d'identité)
- Pour les candidats n'étant pas de nationalité française : un document officiel justifiant leur identité.
- Une autorisation parentale ou du tuteur légal pour les candidats n'ayant pas atteint la majorité.
- Un chèque **signé** de 50 € au titre des droits d'inscription, signé et établi à l'ordre du centre d'examen dont relève le candidat. **NB** : pour le centre d'examen **ISDAT de Toulouse**, le chèque doit être libellé à l'ordre du «Trésor Public». Pour les deux autres centres d'examen (ESMD Hauts-de-France- Lille et PESMD Bordeaux-Aquitaine, le chèque est à libeller à l'ordre du centre concerné.
Pour les candidats établis à l'étranger : paiement uniquement par mandat-cash ou par virement
- Un chèque de caution de 76,50 € qui sera rendu à l'issue des épreuves, **signé** et établi à l'ordre du centre d'examen dont relève le candidat. **NB** : pour le centre d'examen **ISDAT de Toulouse**, le chèque doit être libellé à l'ordre du «Trésor Public». Pour les deux autres centres d'examen (ESMD Hauts-de-France- Lille et PESMD Bordeaux-Aquitaine, le chèque est à libeller à l'ordre du centre concerné.
- Un certificat médical **original (les photocopies ne sont pas acceptées)** de non contre-indication à la pratique de la danse datant de moins de trois mois.

Fait à, le.....

Signature :

**DOSSIER A RETOURNER AU CENTRE D'EXAMEN DONT
RELÈVE LE CANDIDAT.**

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.